Fiche explicative sur les achats durables pour

couches et matériel d'incontinence

Date: octobre 2020

Institut fédéral pour le Développement Durable

sommaire

A **Introduction et conseils pour le cahier des charges** **3**

1. À propos de cette fiche produit 4
2. À qui s'adresse cette fiche? 5
3. Pourquoi effectuer des achats durables? 6
4. Pas à pas 7
5. La durabilité dans la législation sur les marchés publics 9
6. L'objet du marché 12
7. Critères de sélection & d'exclusion 13
8. Critères d'attribution 14
9. Spécifications techniques 16
10. Conditions d'exécution 17
11. Considérations sociales dans les marchés publics 18

B **La durabilité dans son contexte** **19**

1 Étendue: couches et matériel d'incontinence 20
2 Le marché - faits et chiffres 22
3 Tendances du marché 26
4 L'impact sur la durabilité 30
5 Labels disponibles sur le marché 37
6 Conseils aux acheteurs 44
7 Annexe I : Comparaison couches lavables et jetables 46
8 Annexe II : Composition matérielle de la couche jetable 47

partie A

Introduction du guide
et conseils pour le cahier des charges

1 — À PROPOS DE CETTE FICHE PRODUIT

L'État fédéral souhaite rendre sa consommation plus responsable, plus innovante, plus éthique et plus écologique en utilisant son pouvoir d'achat comme levier. Il entend ainsi réaliser certains objectifs stratégiques et donner le bon exemple. Ces fiches sont conçues pour inspirer et informer les adjudicateurs publics afin de les aider à rendre leurs marchés publics plus durables.

Ces fiches produit constituent un instrument de la politique fédérale en faveur des achats durables telle qu'elle est détaillée dans la circulaire du 16 mai 2014 ou dans la réglementation la plus récente.

Quand elles lancent un appel d'offres, les instances fédérales chargées des adjudications doivent évaluer l'impact qu'il peut avoir dans les domaines environnementaux, sociaux et économiques. Cette évaluation doit être ambitieuse mais rester réaliste en cherchant un équilibre entre les trois piliers du développement durable.

Les effets sur la durabilité sont différents pour chaque groupe de produits, de même que les risques qu'ils peuvent entraîner. Cette fiche produit met en évidence l'impact principal que vous, en tant qu'adjudicateur, pouvez avoir en achetant ce groupe de produits spécifique et vous donne des renseignements sur les critères qui peuvent générer ces impacts.

De plus, vous trouverez dans cette fiche toutes les informations pertinentes sur la manière de rendre vos cahiers des charges plus durables: les nouvelles tendances du marché, les instruments et les outils pratiques, les critères objectifs pour l'intégration de la durabilité dans vos cahiers des charges et des indications sur les méthodes de vérification et preuves à fournir.

Enfin l'État fédéral veut offrir une source d'inspiration à tous les services publics qui souhaitent intégrer la durabilité dans leurs projets d'achats mais qui n'ont ni le temps ni les moyens pour effectuer cette recherche et ce travail d'analyse dans leur propre département.

2 — À QUI S'ADRESSE CETTE FICHE?

Ces informations seront utiles à toutes les organisations publiques qui veulent intégrer progressivement la durabilité dans leurs marchés publics et dans leurs processus d'achat. L'information contenue dans la fiche est également accessible à tous les professionnels qui se préoccupent de la durabilité de leurs achats, quels que soient la maturité de leur organisation et leur rôle dans le processus d'achat.

Cette fiche s'adresse en première instance aux acheteurs des services publics fédéraux. Mais elle intéressera aussi tous les acheteurs institutionnels qui sont soumis à la législation belge sur les marchés publics. Le groupe cible est large et s'étend des services publics régionaux, provinciaux et locaux aux universités, aux hôpitaux, aux groupes scolaires et aux autres organisations culturelles ou subventionnées.

Plus spécifiquement, cette fiche est accessible à tous les acteurs impliqués dans le processus d'achat: cadres d'administration, acheteurs, experts en durabilité, fonctionnaires de l'environnement, experts de l'économie sociale, juristes, etc.

Cette fiche est accessible à tous les acteurs impliqués dans le processus d'achat: cadres d'administration, acheteurs, experts en durabilité, fonctionnaires de l'environnement, experts de l'économie sociale, juristes, etc.

De plus en plus d'acheteurs commerciaux sont également intéressés par la durabilité des achats. Grâce à ces fiches produit, les fournisseurs potentiels comprendront mieux comment l'État s'engage en faveur de la durabilité dans le cadre de sa politique d'achats. Elles peuvent également les inspirer pour rendre leur propre politique d'achats plus durable.

3 POURQUOI EFFECTUER DES ACHATS DURABLES?

Les achats des pouvoirs publics représentent 14% du produit national brut Européen[1]. Grâce à ce gigantesque pouvoir d'achat de produits, de services et de biens immobiliers durables, le marché peut évoluer vers une production et une consommation innovantes et socialement responsables. Saviez-vous que votre dossier d'adjudication peut être un levier pour contribuer à une transition durable de l'économie?

Les pouvoirs publics ont une fonction d'exemple essentielle et sont souvent les plus grands acheteurs de produits, de services et de bien immobiliers durables. Ils soutiennent ainsi l'évolution de ces marchés.

Les achats durables aident également les services publics à réaliser leurs objectifs stratégiques. Grâce à leurs commandes, ils peuvent contribuer à faire baisser les émissions de gaz à effet de serre et à diminuer les impacts négatifs sur l'environnement, offrir des opportunités à des personnes qui sont éloignées sur le marché du travail et collaborer avec des entreprises qui emploient des travailleurs avec un handicap. Enfin, ils contribuent à promouvoir les petites et moyennes entreprises (TPE & PME), ou stimuler de nouveaux modèles économiques (durables) en devenant leur premier grand client.

Les achats durables ont la réputation d'être plus onéreux. Ce n'est pas toujours exact. Acheter durablement, c'est aussi envisager autrement ses besoins. Finalement, on peut en arriver à acheter moins, ou autrement. Ce qui a souvent un impact positif sur le coût total d'un projet d'acquisition.

Pris dans toutes leurs dimensions (environnemental, économique, social et éthique), les achats durables peuvent aussi être désignés comme des achats socialement responsables ou comme des achats stratégiques.

Le coût total ou le prix le plus bas?

Le coût des biens, services et travaux que l'on se procure dépasse généralement le seul prix d'achat. Dans la nouvelle loi du 17 juin 2016, il devient possible d'intégrer le coût du cycle de vie dans la procédure. Il s'agit des dépenses qui sont exposées pendant la durée de vie d'un produit, d'un service ou d'un travail, comme les coûts liés à l'acquisition, à l'utilisation et à la fin de vie (frais de collecte et de recyclage par exemple). Il est même possible d'aller plus loin encore en tenant compte des coûts imputés aux externalités environnementales. À condition que ces coûts soient en rapport avec l'objet du marché et qu'ils soient objectivement mesurables.

1 https://bit.ly/2wPiASn

4 — PAS À PAS

1. préparation
2. étude de marché
3. rédaction du cahier des charges

Dans votre position d'adjudicateur, votre défi est de prendre en compte la durabilité à chaque étape du processus d'acquisition. Il est illusoire de croire que la durabilité commence et s'achève par l'intégration de critères spécifiques dans l'appel d'offres. L'achat durable est un processus et entraîne une autre manière d'envisager les achats. Tout commence par une bonne préparation! Dans le schéma ci-dessous, vous trouverez les trois grandes étapes à entreprendre avant de vous lancer.

On n'achète pas durablement tout seul!

Les services d'achat organisent leur processus d'acquisition de différentes manières. Le mot «adjudicateur» est un terme qui englobe l'intervention de plusieurs parties, comme des juristes spécialisés dans les commandes publiques, des acheteurs proprement dits, des experts sociaux et/ou environnementaux, etc. Dès le début du processus, réunissez les bonnes compétences et réfléchissez ensemble aux questions suivantes: qui sont les clients de ce marché et quels sont leurs besoins? De quel cadre stratégique partez-vous? Quels parties prenantes internes disposent d'une expérience intéressante dans le domaine de la durabilité et dans celui des achats durables? Comment susciter leur adhésion pour les impliquer réellement?

Demandez-vous aussi si vous avez besoin d'une expertise externe pour faire les bons choix et analyser l'impact de vos achats.

Quel est réellement votre besoin?

C'est souvent un tabou mais les achats durables commencent souvent par une simple question: de quoi avez-vous réellement besoin? Invitez vos clients (internes) et réfléchissez-y avec eux. Ont-ils l'ouverture d'esprit nécessaire pour considérer leurs besoins d'une façon plus originale? Sont-ils capables de les redéfinir afin qu'il devienne plus commode de les rendre durables? Ont-ils vraiment besoin de ce qu'ils demandent? Est-il possible de proposer un produit alternatif qui sera plus innovant et plus durable? Qui sait, peut-être peuvent-ils louer le produit en y incluant un service tout-en-un?

Connaissez votre marché

Rédiger les spécifications d'un produit durable sans explorer le marché n'est pas sans risque. Il est important de connaître les évolutions du marché et d'identifier les solutions qui sont déjà disponibles auprès de plusieurs fournisseurs. Vos soumissionnaires potentiels connaissent les innovations durables dans leur secteur. Exploitez cette expertise au mieux et engagez le dialogue avec eux.

Spécifier des solutions

Traditionnellement, les adjudicateurs accordent beaucoup d'importance aux spécifications techniques. Elles offrent à l'organisation la certitude que le produit livré répondra à ces exigences détaillées. Pour acquérir des solutions plus innovantes et plus appropriées, il est conseillé de réfléchir plutôt en termes de «besoins fonctionnels». Un exemple de spécification fonctionnelle? Ouvrir un marché pour la fourniture de lumière au lieu de commander une installation d'éclairage.

Comment parler en toute sécurité à un fournisseur?

Cela n’est malheureusement pas assez fréquent, mais il est parfaitement possible d’engager un dialogue avec le marché pendant la préparation de votre dossier d'adjudication. Vous pouvez le faire avec des soumissionnaires individuels ou par le biais d'une enquête de marché collective. Il est de bonne pratique d'informer le plus grand nombre possible d'opérateurs de votre intention de sonder le marché. Ils pourront alors participer à la procédure s'ils le souhaitent. Il y a en tout cas un impératif absolu: rendre public les résultats de votre analyse de marché. Veillez à l’égalité de traitement et à ce que chaque partie ait un accès aux informations que vous aurez recueillies pendant le dialogue avec les opérateurs du marché. Vous pouvez le garantir en rédigeant par exemple un rapport que vous publierez ou qui sera annexé à l'appel d'offres.

5 — LA DURABILITE DANS LA LEGISLATION SUR LES MARCHES PUBLICS

La législation belge sur les commandes publiques est d'application pour tous les pouvoirs publics en Belgique et est basée sur la réglementation européenne. Une nouvelle loi relative aux marchés publics (Loi MP 2016) a été promulguée le 17 juin 2016. Cette législation remplace la Loi MP 2006. Vous trouverez ci-dessous un résumé des modifications les plus pertinentes dans le contexte de l'acquisition durable de biens, services et ouvrages. Pour les nouveautés en matière d'arrêtés d'exécution et pour les détails de la loi, nous vous renvoyons à http://www.publicprocurement.be/fr.

Respect du droit environnemental, social et du travail (art. 7 Loi MP 2016)

Les opérateurs économiques sont tenus de respecter toutes les obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail, établies par le droit de l'Union européenne, le droit national et les conventions collectives. Mais il est aussi précisé explicitement que cette législation doit être respectée par toute personne agissant en qualité de sous-traitant, à quelque stade que ce soit, et par toute personne mettant du personnel à disposition pour l'exécution du marché. Il est fait ici référence directement aux conventions internationales, comme celles de l'OIT. Si le service public adjudicateur constate un manquement, il peut, le cas échéant, prendre des mesures ou exclure un soumissionnaire.
Voyez aussi les motifs d'exclusion obligatoires et facultatifs dans la nouvelle Loi MP 2016.

Marchés réservés (art.15 Loi MP 2016)

La nouvelle loi prévoit que l'accès à un marché peut être réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objectif est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées. Le pouvoir public adjudicateur peut aussi réserver l'exécution de ces marchés dans le cadre de programmes d'emplois protégés, à condition qu'au moins 30% du personnel de ces

ateliers, opérateurs économiques ou programmes soient des travailleurs handicapés ou défavorisés.

Il y a donc une grande différence par rapport à la législation précédente: les différentes formes d'économie sociale ne sont plus définies. La Loi MP 2016 utilise principalement le critère des 30% de travailleurs.

L'utilisation de labels (art. 54 Loi MP 2016)

Les labels peuvent être un instrument efficace pour rendre les marchés publics plus durables. Quand la nouvelle loi entrera en vigueur, l'utilisation des labels ne sera plus limitée à la phase de la preuve. Elle prévoit en effet que les pouvoirs publics peuvent prescrire des labels pour définir les exigences du cahier des charges. Cela signifie concrètement que le pouvoir adjudicateur peut exiger un label spécifique dans la définition des conditions, pour autant que d'autres labels équivalents et d'autres moyens de preuve soient acceptés. Il est important de souligner que la référence au label est autorisée dans les spécifications techniques, les critères d'attribution et les conditions d'exécution. De plus, des labels sociaux ou autres peuvent être imposés (actuellement, l'accent est mis principalement sur les labels environnementaux). Une condition essentielle est qu'il doit s'agir de labels fiables et que les exigences en matière de label ne doivent concerner que des critères qui sont liés à l'objet du marché.

Critères d'attribution du marché sociaux et écologiques (art. 81 Loi MP 2016)

La nouvelle loi prévoit aussi que des aspects sociaux et environnementaux peuvent être évalués par le biais des critères d'attribution. De plus, le pouvoir adjudicateur peut aussi imposer une méthodologie permettant de déterminer le coût du cycle de vie. L'article 81 §3 est particulièrement important par rapport aux principes sociaux dans les marchés publics: il précise que le processus de production spécifique ou un processus spécifique lié à un autre stade du cycle de vie peuvent être évalués sur la base d'un critère d'attribution. Ce qui ouvre de nombreuses opportunités pour encourager un commerce loyal et durable et le respect des conditions de travail et des droits humains tout au long de la chaîne.

Méthodologie de calcul des coûts du cycle de vie (art. 82 Loi MP 2016)

La nouvelle loi stimule l'utilisation d'une méthodologie pour calculer les coûts du cycle de vie. Le principe de base est celui-ci: le critère du prix ne tient pas compte uniquement des frais d'acquisition mais de tous les coûts qui sont liés à l'utilisation du produit, du service ou de l'ouvrage acquis, notamment ceux qui concernent la consommation d'énergie, la maintenance et la fin de vie (collecte, démantèlement, recyclage). La loi permet également de tenir compte des externalités dans le marché (émissions de CO2, pollution des eaux), pour autant que cet objectif soit mesurable et que sa valeur monétaire puisse être déterminée.

La nouvelle législation vise le développement de méthodes de calcul communes des coûts du cycle de vie, par exemple aux niveaux européen, national ou régional.

Innovation et partenariat d'innovation (art. 40 Loi MP 2016)

Dans certains cas, le service public souhaite obtenir des solutions innovantes spécifiques qui ne sont pas encore disponibles sur le marché. La nouvelle loi intègre la possibilité de mettre en place un partenariat d'innovation. Dans les documents du marché, le pouvoir adjudicateur définit alors le besoin relatif à un produit, un service ou à des travaux innovants qui ne peut être satisfait par l'acquisition de produits, de services ou de travaux déjà disponibles sur le marché. Un partenariat d'innovation vise au développement d'un produit, d'un service ou de travaux innovants et à l'acquisition ultérieure des fournitures, services ou travaux en résultant, à condition qu'ils correspondent aux niveaux de performance et aux coûts maximaux convenus entre le pouvoir adjudicateur et les participants. Attention: il n'est pas évident de déterminer des niveaux de prestation et des prix maximaux pour des solutions qui n'existent pas encore!

Indépendamment du partenariat d'innovation, il est possible de prendre l'innovation en considération par des méthodes plus courantes. L'étude exploratoire du marché est la plus évidente, mais les procédures de négociation ou l'utilisation de variantes donnent l'opportunité de stimuler l'innovation.

Efficacité énergétique (art. 168 Loi MP 2016)

La nouvelle législation sur les marchés publics encourage l'acquisition de produits, services et bâtiments qui bénéficient d'une efficacité énergétique élevée. Dans certains cas, il s'agit même d'une obligation. Il y a cependant une condition importante: ces exigences d'efficacité énergétique doivent tenir compte d'un niveau de concurrence suffisant, du rapport coût-efficacité, de la faisabilité économique, de la durabilité et des contraintes techniques. Les pouvoirs adjudicateurs sont encouragés à examiner, lorsqu'ils passent des marchés de services, la possibilité de conclure des contrats de performance énergétique assurant des économies d'énergie à long terme.

L'arrêté royal du 13 juillet 2014 étend les obligations d'efficacité énergétique imposées aux bâtiments à toute une liste d'autres produits et services.

Pour de plus amples informations sur la loi actuelle et sur la nouvelle loi sur les marchés publics, rendez-vous sur: http://guidedesachatsdurables.be/fr/contexte-juridique.

6 — L'OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est son «titre» ou son «sujet». Il doit convaincre les soumissionnaires potentiels d'ouvrir les documents d'avis de marché et/ou le cahier des charges. Ici déjà, il doit être clairement précisé qu'il s'agit d'un marché durable car toutes les prescriptions du cahier spécial des charges renvoient systématiquement à la description de l'objet du marché.

Dans le cas d'un marché durable, il est souhaitable que la description de l'objet fasse clairement référence à son caractère durable. Les soumissionnaires potentiels seront ainsi immédiatement au courant des objectifs du service public adjudicateur.

Explication de l'objet du marché dans le contexte de la politique de l'organisation.

“<.....> (nom du service public) accorde une grande importance à la protection de l'environnement et aux aspects sociaux. Cette préoccupation est présentée dans sa <politique stratégique>, <mission>, <politique d'achat>, ...”

La mention de la durabilité dans l'objet du marché **augmente fortement la sensibilisation** et permet aux adjudicateurs publics de prendre l'initiative. Le marché remarque cette augmentation des commandes durables. Ce signal peut influencer le mode de production et conduire le marché à investir de plus en plus dans les produits et les processus économiques durables afin d’avoir une bonne chance de remporter des commandes publiques. Plus nombreuses seront les entreprises qui s'engagent dans la durabilité, plus le nombre de soumissionnaires potentiels augmentera et plus le marché deviendra compétitif. Ce qui aura, en retour, un effet positif sur le prix des produits et services durables.

Cette mention **stimule les pionniers**. Elle encourage les entreprises qui acceptent de jouer un rôle de pionnier et qui sont à la pointe en matière de durabilité. En effet, la chance qu'elles décrochent le marché est beaucoup plus grande que celle des sociétés qui doivent encore se convertir à des méthodes de production durables ou qui sont au début de l'intégration de produits durables dans leur catalogue.

Cette mention est indispensable lors de la rédaction d'un cahier des charges durable. Vu que toutes les exigences qui sont reprises dans le cahier des charges sont reliées à l'objet du marché. La législation est ici très claire: les critères repris dans le cahier des charges doivent être en relation avec l'objet du marché.

7 — CRITÈRES DE SÉLECTION & D'EXCLUSION

Les critères de sélection concernent exclusivement le fournisseur et sont donc indépendants des caractéristiques des produits, des services ou des travaux qui sont mis en adjudication, de la méthode d'adjudication du marché, de l'exécution du marché, etc. Ici, la grande question est celle-ci: quels fournisseurs potentiels auront accès au marché?

Quels sont les critères de sélection pertinents?

Les critères de sélection sont utilisés pour exclure des soumissionnaires non appropriés ou pour sélectionner des soumissionnaires appropriés qui auront accès au marché. Ces critères sont cependant très réglementés par la législation sur les marchés publics. Le choix est donc limité. Vous trouverez ci-dessous quelques options qui permettront d'évaluer la durabilité lors de la sélection de fournisseurs adéquats.

Un service public peut exclure des soumissionnaires potentiels s'il est question de leur part d'infractions graves dans le domaine de la législation sociale et/ou environnementale.

Des conditions peuvent être posées à l'égard des soumissionnaires potentiels pour évaluer ou déterminer s'ils sont capables d'exécuter un marché durable. Ont-ils une expérience des marchés durables? Quelles mesures prennent-ils dans le cadre de la gestion de l'environnement? Comment les risques sociaux sont-ils gérés tout au long de la chaîne?

Pour déterminer si un fournisseur peut entrer en ligne de compte, il est possible de lui demander des références qui démontrent clairement le caractère durable des marchés référencés. Vous pourrez ainsi éventuellement exclure des parties qui n'ont encore aucune expérience en matière de durabilité.

Il faut toujours faire attention à la pertinence des critères de sélection et à leur proportionnalité par rapport à la taille et à la durée du marché. Pour une petite commande, réclamer la preuve de l'existence d'un système de gestion de l'environnement n'a pas de sens. Les efforts à accomplir pour obtenir la certification d'un système de gestion de l'environnement seront alors disproportionnés par rapport à la taille du marché.

Pour de plus amples informations sur les systèmes de gestion de l'environnement, voyez: http://guidedesachatsdurables.be/fr/environnemental/gestion-environnementale

Pour des informations détaillées sur les fondements juridiques de l'intégration de critères de sélection dans les marchés publics, voyez: http://www.publicprocurement.be/fr

Critères d'exclusion

Le non-respect de la législation environnementale et sociale, qui a été le sujet d'un jugement définitif ou d'une décision d'effet équivalent, peut être considéré comme une violation de la conduite professionnelle de l'opérateur économique concerné ou comme une faute grave autorisant l'exclusion de l'acteur concerné de la soumission pour le contrat.

Réf.: Art. 56 et 57 de la directive 2014/24/EU et Art. 80 de la directive 2014/25/EU.

8 — CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Les critères d'attribution permettent de comparer objectivement des offres sur base, par exemple, du prix, de la qualité, de l'esthétique, mais aussi de la durabilité environnementale et/ou sociale, de même que de l'innovation. Les critères d'attribution sont évalués par le biais d'un score ou d'une pondération pour que la comparaison puisse être faite de manière objective entre les soumissionnaires. Une condition est importante: les critères d'attribution doivent être reliés à l'objet du marché et doivent être objectivement mesurables! Citer simplement la durabilité parmi les critères d'attribution n'est pas suffisamment concret et ne peut être mesuré de façon objective.

Critères d’attribution à la pratique

Critère: par exemple	Pondération
1. Prix Calcul (p.ex.): Prix indiqué plus bas/ prix indiqué x 0,60	60%
2. Critères environnementaux (Le service public adjudicateur clarifie la pondération attribuée aux critères) Calcul (p.ex.): Total des points atteints / Maximum de points à atteindre x 0,35	35%
3. ...	5%

Dans le tableau ci-dessus, le poids du critère environnemental devra être annoncé par l’acquéreur en fonction de son marché spécifique. Les représentants de plusieurs fédérations sectorielles demandent souvent de ne pas sous-évaluer ce poids afin d’accroître les chances de développement durable dans la phase d’attribution.

L'utilisation des labels et les critères liés:

Critères énoncés dans le présent document et le label sont toujours un instantané. Ils sont constamment révisés pour suivre les dernières tendances du marché et il est donc recommandé de consulter les derniers développements dans le domaine des spécifications sur le site du label.

Un label peut être utilisé dans les critères techniques (comme moyen de preuve) et dans les critères d'attribution. Dans le premier cas, il servira à préciser les exigences minimales. Et dans le deuxième cas, il permettra d'obtenir des points supplémentaires s'il établit que le produit ou le service respect plus que les conditions minimales. L'article 54 de la loi sur les marchés publics du 17 juin 2016 fait un large tour d'horizon des manières dont vous pouvez faire référence à des labels dans un appel d'offres. La méthode la plus courante et la plus correcte d'un point de vue juridique consiste à reprendre les exigences techniques que vous souhaitez souligner (et qui tiennent compte de l'objet du marché) dans l'appel d'offres (ou dans une annexe). Ensuite, vous mentionnerez qu'un label en particulier ou qu'un groupe de labels (ou leurs équivalences) pourront servir de preuve du respect des exigences techniques. Prenez aussi en considération des moyens de preuve analogues.

Il est encore possible de faire des références croisées entre les spécifications techniques et les critères d'attribution.

Exemple:

- Spécification technique:
  Tous les manuels en papier sont imprimés sur du papier avec au moins 70% de fibres recyclées ou de fibres provenant de forêts gérées durablement (selon les critères des labels FSC ou PEFC ou équivalent).
- Critère d'attribution:
  Si plus de 70% des fibres des manuels en papier sont d'origine recyclé ou provenant de forêts gérées durablement (voir spécifications techniques) vous pouvez obtenir des points supplémentaires (selon les critères des labels FSC ou PEFC ou équivalent).

9 — SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

Les spécifications techniques décrivent les caractéristiques et les propriétés minimales auxquelles le produit ou le service doit impérativement répondre. Ce point offre de belles opportunités pour la durabilité car c'est ici que vous pouvez imposer des exigences durables ou techniques pour le produit, le service ou le travail. Les labels et les certifications sont une méthode simple souvent utilisée pour démontrer que les spécifications techniques sont effectivement respectées. Ils peuvent aussi servir de source pour identifier les spécifications techniques qui seront insérées dans le cahier des charges.

ATTENTION

Vos critères obligatoires, sont-ils conformes au marché?

Qu'est-ce qu'un label fiable?

Pour les biens mis en adjudication, les labels sont un instrument pratique pour évaluer rapidement si le produit répond à certaines exigences environnementales ou sociales. Cela dit, il existe une foule de labels et il n'est pas permis d'intégrer n'importe lequel d'entre eux dans un marché public. C'est pourquoi la législation sur les marchés publics décrit les conditions auxquelles doit répondre un label. Tous les labels mentionnés dans ce guide répondent aux prescriptions de la législation. Pour de plus amples informations sur les labels, voyez: http://guidedesachatsdurables.be/fr/node/5434.

10 CONDITIONS D'EXÉCUTION

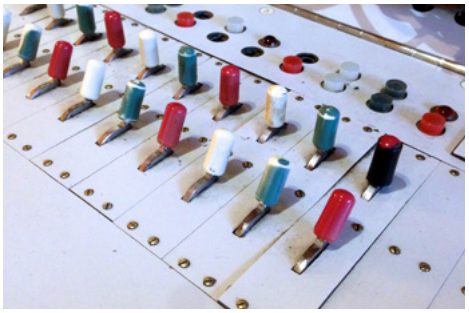

Les conditions d'exécution doivent être respectées par l'adjudicataire pendant la réalisation du marché. Les conditions d'exécution sont un instrument idéal pour le pousser à investir dans la durabilité pendant toute la durée du marché. Elles doivent avoir un lien avec l'objet du marché, les conditions d'exécution peuvent concerner les conditions de livraison, les méthodes de production (socialement ou écologiquement responsables), une politique des ressources humaines durable, etc.

> *“En tant que pouvoir adjudicateur, vous disposez d'un levier important pour encourager une société durable: votre pouvoir d'achat.”*
>
> **Jo Versteven, expert achat durable, Institut Fédéral pour le Développement Durable**

11 CONSIDERATIONS SOCIALES DANS LES MARCHES PUBLICS

Les pouvoirs adjudicateurs peuvent considerer les aspects sociaux et éthiques dans les marchés publics de différentes façons.

Elle concerne le respect de la législation sociale nationale, européenne et internationale visant à promouvoir l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et la diversité culturelle, la détermination des exigences techniques qui permettent (mieux) accès pour les personnes handicapées, ce qui permet moins qualifiés groupes et chômeurs (défavorisés), le respect des conventions de l'Organisation internationale du Travail et les droits de l'homme, des conditions de travail décentes, en tenant compte des salaires acceptables (convention de l'OIT no. 94) à l'attribution du marché, de tenir compte de durable pratiques, de tenir compte de l'impact social des processus de production dans le cycle de vie d'un produit ou d'un service, de prendre des mesures nécessaires pour encourager la participation des ateliers protégés (entreprises sur mesure) et les entreprises d'inclusion sociale, d'assurer une formation adéquate, des instructions de sécurité ... pour le personnel.

Cependant, pour les acheteurs, il est important d'en tenir compte d'une manière appropriée. Les considérations peuvent, en fonction de leur nature, seulement être prise en compte lors de certaines phases de la procédure d'adjudication.

Pour des informations détaillées sur les aspects sociaux et éthiques et l'intégration dans les marchés publics, rendez-vous sur:
http://guidedesachatsdurables.be/fr/considerations-sociales

partie B

La durabilité dans son contexte

1 — ÉTENDUE: COUCHES ET MATÉRIEL D'INCONTINENCE

Les autorités achètent des couches et du matériel d'incontinence en grande quantité pour les établissements de soins tels que les hôpitaux, les crèches, les structures de soins aux personnes âgées, etc. À quelques exceptions près, ces produits se retrouvent dans les déchets résiduels après utilisation et sont incinérés. Outre les performances fonctionnelles de ces produits, le prix et la qualité sont principalement pris en compte lors du processus d'achat. Les aspects de la durabilité sont souvent moins décisifs. L'objectif de cette fiche est d'inspirer et de guider les acheteurs des services publics dans l'achat de couches et de matériel d'incontinence durables. L'achat ne se réfère pas seulement à l'achat du produit, mais aussi à la manière dont le produit est transporté, stocké et finalement jeté ou réutilisé.

Les couches et le matériel d'incontinence sont utilisés pour absorber et retenir l'urine et les matières fécales (selles) afin d'éviter les fuites et de garder la peau de l'utilisateur sèche et saine. Ils assurent un meilleur niveau d'hygiène, de propreté, de réduction des odeurs et d'autonomie aux utilisateurs. Le terme couches est lié à l'utilisation par les enfants et le terme matériel d'incontinence à l'utilisation par les adultes. Le matériel d'incontinence est classé selon le degré d'incontinence : léger, moyen ou lourd. Le matériel d'incontinence léger est généralement utilisé à domicile, tandis que les produits pour incontinence lourde sont principalement utilisés dans le secteur des soins, notamment dans les soins aux personnes âgées. En ce qui concerne les couches pour enfants, nous observons que l'âge est utilisé comme principal indicateur pour choisir une couche[1]. Cependant, la composition et l'utilisation des deux types sont presque identiques. C'est pourquoi nous utilisons le terme « couches » dans le reste de la fiche et qu'il renvoie aussi bien au matériel d'incontinence qu'aux couches pour enfants[2].

Cette fiche fait la distinction entre **les couches jetables et les couches lavables.** L'utilisation des couches lavables est en augmentation car elles sont considérées comme plus respectueuses de l'environnement et sont souvent associées à un incitant financier de la part des autorités publiques. Les études de marché[3] démontrent également que de plus en plus d'instances publiques choisissent de promouvoir la couche lavable auprès des consommateurs et de leurs propres instances. L'objectif de réduction des déchets résiduels est l'un des principaux objectifs des autorités publiques. Les couches jetables sont jetées après un usage unique et sont considérées comme des déchets résiduels. Environ 12 % de nos déchets ménagers résiduels totaux sont constitués d'une fraction hygiénique, notamment de couches et de matériel d'incontinence[4]. Les couches lavables ne sont pas jetées comme des déchets immédiatement après leur utilisation, mais sont lavées et réutilisées. Les couches lavables et jetables offrent des possibilités en termes de durabilité et sont donc toutes deux abordées dans cette fiche.

1 Potentieel in circulariteit voor luiers en incontinentiemateriaal. (2018). OVAM. Tiré de : https://www.OVAM.be/luiers
2 Edana, factsheet , disposable baby diapers,1-10-2008, www.edana.org
3 Données basées sur une étude de marché IFDD juin 2020
4 https://www.OVAM.be/luiers

Un aperçu des principaux avantages et inconvénients des couches lavables et jetables figure à l'annexe I.

Cette fiche donne un aperçu de l'ampleur du marché et permet de mieux comprendre l'évolution dans le secteur des couches (chapitres 2 et 3). Nous abordons ensuite dans le chapitre 4 les impacts des couches sur la durabilité et nous indiquons comment les acheteurs (publics) peuvent en tenir compte. Les labels et certificats de durabilité sont abordés séparément au chapitre 5. Enfin, au chapitre 6, nous proposons quelques conseils concrets que les acheteurs peuvent prendre en compte dans le processus d'achat.

2 — LE MARCHÉ - FAITS ET CHIFFRES

Le marché des couches pour enfants et adultes est en pleine expansion dans le monde entier et est très concurrentiel. Sur ce marché, nous constatons que la couche jetable est la plus populaire, malgré la tendance de la version lavable. Les couches jetables ne sont pas conçues pour être recyclées et les changements dans la conception des produits font jusqu'à présent défaut, ce qui signifie que le recyclage n'est à ce jour pas possible. Enfin, nous constatons également une augmentation du nombre de systèmes de couches lavables sur le marché.

1. Le marché des couches continue de croître

Le marché mondial des couches a atteint une valeur de plus de 54 milliards de dollars en 2016 et devrait atteindre plus de 71 milliards de dollars en 2022. Il s'agit d'un taux de croissance annuel d'environ 5 %. La raison de cette augmentation est multiple. D'une part, la croissance explosive de la population mondiale, combinée à une prospérité accrue, a permis à de plus en plus de pays en développement d'utiliser des couches et de les remplacer plus rapidement. Deuxièmement, le nombre de personnes âgées est en augmentation, ce qui accroît également le besoin de matériel pour l'incontinence. Les prévisions indiquent même que la demande de matériel pour l'incontinence dépassera la demande de couches pour enfants en 2025. Enfin, les recherches démontrent que les enfants sont moins vite propres de nos jours et qu'ils utilisent donc les couches plus longtemps[5] [6].

2. Le marché des couches est un marché très concurrentiel

La concurrence est forte sur le marché des couches, avec un nombre important d'acteurs mondiaux. Le marché des couches jetables pour enfants est dominé par Procter & Gamble et Kimberly-Clark Corporation, Unicharm. Le marché des couches jetables pour adultes par Svenska Cellulosa, Kimberly-Clark, Ontex et Unicharm. Compte tenu de la demande croissante de matériel pour l'incontinence, des changements sont également attendus entre les acteurs en ce qui con-

5 https://www.tijd.be/ondernemen/consumentengoederen/belgen-werken-aan-slimme-luier-voor-grote-mensen/9962992.htm

6 https://markets.businessinsider.com/news/stocks/global-diaper-market-2017-2022-adult-baby-diapers-1012529338

cerne le matériel pour l'incontinence. Les principaux acteurs sur le marché des couches pour enfants se positionneront de plus en plus sur le marché du matériel pour l'incontinence. Dans le sous-segment des couches lavables, nous constatons une forte fragmentation. Les grands acteurs de ce marché sont : Tots-Bots (Royaume-Uni), Cotton Babies (États-Unis), Popolini (Autriche), Mother-ease (Canada), Imse Vimse (Belgique), Charlie Banana (États-Unis), Kangacare (États-Unis), Close Parent (Royaume-Uni), Anavy (République tchèque), Bamboolik (République tchèque), Lulu Nature (France), Disana (Allemagne) et Blümchen (Autriche). Nous prévoyons une forte augmentation de ce segment de marché. La durabilité prend de plus en plus d'importance dans les décisions d'achat des consommateurs et des pouvoirs publics, et la production de déchets est perçue de manière de plus en plus négative[7].

3. La couche jetable reste populaire

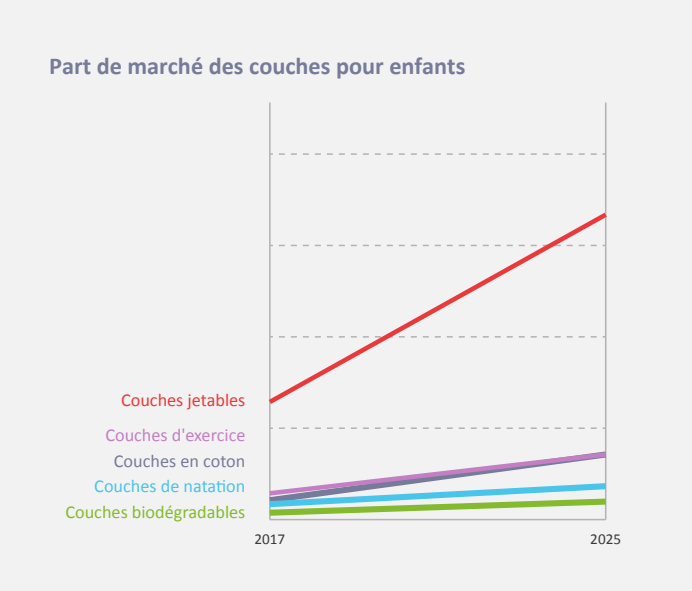

Figure 1 - Part de marché des couches pour enfants (https://www.alliedmarketresearch.com/baby-diapers-market)

Les couches jetables continuent de s'approprier la plus grande part du marché. Si l'on examine la répartition du marché mondial des couches pour enfants, on constate la répartition suivante : couches jetables (65,48 %), couches d'exercice (11,8 %), couches de natation (9,7 %), couches en coton lavables (9,56 %) et couches biodégradables (3,46 %).[8]Néanmoins, les analyses de marché[9] [10] indiquent que les couches lavables et biodégradables sont en concurrence avec les couches jetables, bien que ces dernières représentent toujours la plus grande part du marché. D'après l'étude de marché[11], la plupart des producteurs de couches lavables indiquent qu'il y aura une augmentation progressive des couches lavables. Les fournisseurs de Belgique et des Pays-Bas constatent lentement un changement de mentalité, mais indiquent également que les couches lavables resteront probablement un produit de niche. La figure 1 nous montre que le marché mondial continuera de croître jusqu'en 2025, la plus forte hausse étant prévue pour les couches jetables.

4. Les couches jetables deviennent des déchets résiduels

En général, les enfants portent des couches pendant les deux à trois premières années de leur vie. En moyenne, ils utilisent environ 5.000 couches. En utilisant des couches jetables, cela signifie qu'un bébé génère en moyenne environ 1.000 kilos de déchets de couches. Les couches jetables génèrent des déchets qui sont actuellement enregistrés sous la rubrique « déchets résiduels ». Les déchets résiduels sont incinérés et il n'existe actuellement aucune chaîne organisée pour conserver et traiter les couches des flux de déchets résiduels. D'après les calculs de l'Openbare Vlaamse Afvalstoffen Maatschappij (OVAM - société publique flamande des déchets), environ 12 % de nos déchets ménagers résiduels totaux sont

7 Données basées sur une étude de marché IFDD juin 2020
8 https://www.businesswire.com/news/home/20170623005660/en/Global-Diaper-Market---Forecasts-Opportunity-Assessment
9 https://www.alliedmarketresearch.com/baby-diapers-market
10 https://www.mordorintelligence.com/industry-reports/baby-diapers-market
11 Données basées sur une étude de marché IFDD juin 2020

constitués d'une fraction hygiénique, notamment de couches et de matériel d'incontinence[12]. Ces déchets sont principalement incinérés[13] [14].Les études de marché[15] démontrent que les techniques de recyclage sont limitées et qu'il n'existe pas de directives des autorités pour collecter et traiter séparément les flux de déchets composés de couches. Le traitement et le recyclage de ces flux de déchets nécessitent une collaboration en chaîne approfondie. On étudie actuellement comment ces flux de déchets peuvent être traités de manière optimale en vue du recyclage et de la réutilisation des matériaux. Cette recherche de techniques de recyclage appropriées sera examinée plus en détail dans le prochain chapitre 3 : « Tendances du marché ».

5. Une offre croissante de couches lavables et hybrides

Dans le segment de marché des couches lavables, nous distinguons quatre grands systèmes : la couche all-in-two, la couche all-in-one, la couche en deux parties et la couche à poche. Il existe également des variations dans les fermetures utilisées : boutons pressions, rubans, clips, velcro, etc. Le système le plus approprié reste tributaire des préférences des consommateurs. Une étude de l'OVAM (2018) démontre que la couche all-in-two est le type de couche lavable le plus populaire pour les enfants. Nous donnons ci-dessous (figure 2) un aperçu des systèmes les plus connus pour les couches lavables. L'insert absorbant peut être réutilisable ou jetable. Il est question de couche hybride si l'insert absorbant est jetable.

Les couches lavables peuvent être composées de différents matériaux. Traditionnellement, les couches lavables sont associées au coton et au bambou. Il existe aussi toutefois d'autres matériaux qui sont très souvent utilisés comme la microfibre et, dans une moindre mesure, le chanvre, etc. Chaque matière a des propriétés différentes en termes de capacité d'absorption, de durée de vie et de temps de séchage. Nous pouvons par exemple citer parmi les matières populaires le bambou parce qu'il présente une très bonne absorption et le coton parce que ces couches sèchent plus rapidement. La microfibre est moins populaire parce que ce n'est pas un matériau naturel.

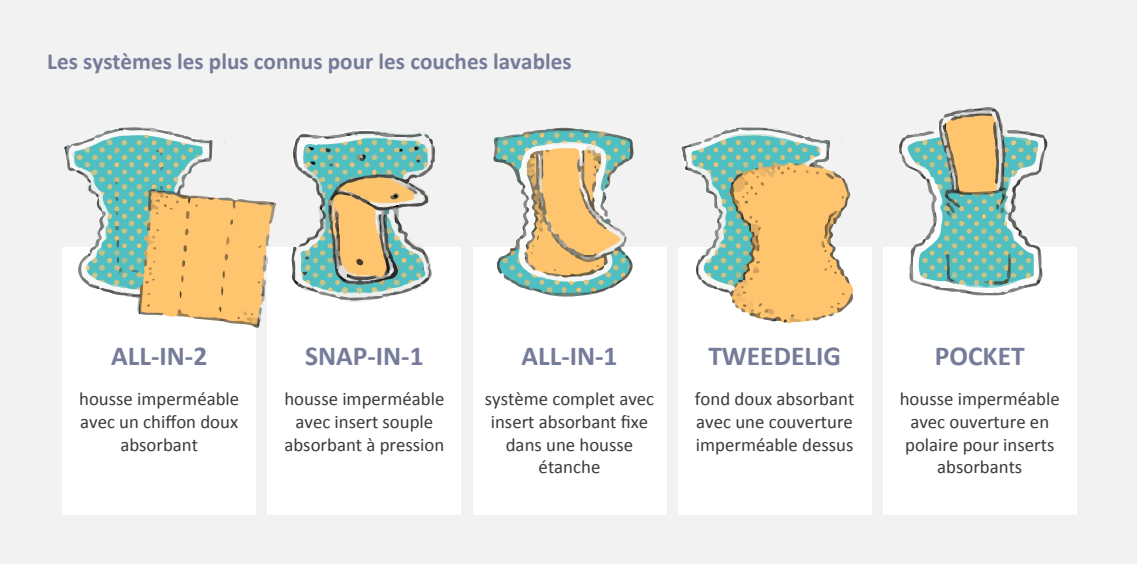

Figure 2 - Les systèmes les plus connus pour les couches lavables (Source: https://www.mamabaas.be/content/wasbare-luiers-alle-info-op-een-rijtje)

12 https://www.OVAM.be/luiers
13 https://www.milieucentraal.nl/bewust-winkelen/spullen-en-diensten/luiers/
14 https://kleinspook.be/voor-hoeveel-afval-zorgt-een-wegwerpluier
15 Potentieel in circulariteit voor luiers en incontinentie materiaal. (2018). OVAM. Tiré de : https://www.OVAM.be/luiers

Le matériel d'incontinence réutilisable (pour les adultes) est moins disponible sur le marché. Par exemple, il existe sur le marché une offre très limitée de matériel d'incontinence lavable pour l'incontinence moyenne ou lourde, et le marché se concentre principalement sur l'incontinence légère[16]. L'étude de marché confirme l'analyse de l'OVAM. L'une des raisons possibles de l'absence de matériel d'incontinence lavable dans le secteur des soins est l'existence d'accords/contrats à long terme entre les fournisseurs et les centres de soins. La disponibilité limitée est également indiquée comme une raison possible. Toutefois, le marché indique que la demande est susceptible d'augmenter à l'avenir.

6. Nood aan wetenschappelijk onderzoek over wasbare luiers

Jusqu'à présent, les études scientifiques sur les connaissances du marché, les impacts environnementaux et l'utilisation de couches lavables et de matériel pour l'incontinence ont été limitées. Quelques études comparatives sont disponibles sur l'impact environnemental des couches lavables et jetables. Elles donnent toutefois des résultats contradictoires[17]. Un aspect important à ce niveau est la façon dont la couche lavable est utilisée, lavée et séchée. L'analyse du marché indique également qu'il est plus nécessaire de mener des études scientifiques pour comparer les propriétés des couches lavables et des couches jetables.

16 Potentieel in circulariteit voor luiers en incontinentie materiaal. (2018). OVAM. Tiré de : https://www.OVAM.be/luiers

17 Potentieel in circulariteit voor luiers en incontinentie materiaal. (2018). OVAM. Tiré de : https://www.OVAM.be/luiers

3 — TENDANCES DU MARCHÉ

Ce chapitre traite des tendances sur le marché des couches et du matériel d'incontinence. Comment le marché va-t-il évoluer ? Les tendances suivantes indiquent que le marché ne reste pas immobile et qu'il s'améliore constamment en termes de durabilité, d'innovations et d'efficacité matérielle.

1. La recherche de couches lavables et jetables durables

Les consommateurs et les autorités attachent de plus en plus d'importance à la durabilité lors de l'achat de couches. Les principaux acteurs du marché ont donc placé la durabilité en tête de leurs priorités et cherchent des moyens d'obtenir un impact positif sur la durabilité. Les nombreuses initiatives sur le marché créent une prolifération d'innovations et de produits qui prétendent être durables. L'impact réel dépend généralement d'un très grand nombre de facteurs.

Pour les couches jetables, par exemple, les possibilités de recyclage dépendent fortement des possibilités de tri et de recyclage. Il est donc difficile pour les autorités, les organisations et les particuliers de prendre une décision durable au cours du processus d'achat. Les recherches menées par l'OVAM (2018)[18] démontrent qu'un grand nombre de projets pilotes et de conseils consultatifs ont été lancés pour étudier les possibilités de recyclage des couches jetables. À ce jour (mars 2020), les couches jetables finissent encore dans les déchets résiduels jusqu'à ce que la séparation et la valorisation de ce type de déchets soient rendues possibles.

L'OVAM et ses partenaires lancent un plan collectif pour rendre les couches plus durables

L'OVAM signe avec différents partenaires le plan collectif 2017-2022 dans le but de rassembler le secteur des couches et de le rendre plus durable. En collaboration avec les producteurs, les détaillants, les entreprises de recyclage et les centres de connaissance et d'innovation, l'OVAM recherche des possibilités d'optimiser la chaîne des matériaux des couches jetables. Ensemble, ils analysent les opportunités concernant la conception des produits et les possibilités de recyclage des couches. Les informations tirées du marché servent ensuite à conseiller les institutions publiques sur l'achat de couches jetables durables et sur le potentiel des couches lavables. Pour plus d'informations sur ce projet, cf. https://www.OVAM.be/luiers.

18 Potentieel in circulariteit voor luiers en incontinentie materiaal. (2018). OVAM. Tiré de : https://www.OVAM.be/luiers

Pour les couches lavables, l'impact dépend du nombre de fois que la couche est réutilisée, du processus de lavage et de séchage et de la logistique de retour éventuelle pour les gros volumes, comme pour les établissements de soins ou les crèches. Une couche lavable peut être réutilisée jusqu'à 200-1000[19] fois. En réalité, cependant, nous nous attendons à ce que la durée de vie moyenne des couches lavables soit beaucoup plus courte. Les parents préfèrent souvent utiliser des couches « neuves » plutôt que de réutiliser celles d'autres enfants, sauf dans une même famille comptant plusieurs enfants[20]. L'étude de marché indique toutefois qu'il existe une très forte tendance à acheter des biens d'occasion (y compris des couches) et que les familles se transmettent les couches lavables. Il semble cependant que la principale raison n'en soit pas l'impact environnemental, mais des motifs financiers.

En outre, les couches lavables sont une charge pour l'environnement pendant la phase d'utilisation (lavage et séchage). L'impact sur l'environnement peut à ce niveau être limité par : le lavage à une température plus basse (60°C)[21], le séchage sans sèche-linge, le lavage de tambours pleins, l'utilisation de produits de lavage respectueux de l'environnement, l'utilisation d'une machine à laver économe en énergie, etc.

Les grandes installations de lavage ont l'avantage d'utiliser principalement des machines à laver bien remplies et économes en énergie. D'autre part, pour des raisons d'hygiène, elles lavent les couches à des températures plus élevées et sont obligées d'utiliser un sèche-linge. Néanmoins, nous pouvons affirmer que l'utilisation de volumes importants dans les établissements de soins ou les crèches est surtout considérée comme positive car les couches sont réutilisées plus intensivement. Cela peut entraîner une augmentation du nombre de déplacements logistiques entre les établissements de soins et les services de blanchisserie. Cet impact doit également être pris en compte et limité dans la mesure du possible.

2. La couche devient de plus en plus efficace

Les couches jetables sont composées de plus de 20 matériaux différents. Dans l'annexe II, nous résumons les principaux éléments de la couche jetable pour enfants et adultes.

Nous constatons une tendance claire à la conception de couches efficaces en utilisant moins de matériaux. Les recherches démontrent que le volume de matériaux dans les produits d'incontinence et les couches a presque diminué de moitié entre 1987 et 2011. Cette baisse est principalement due à la diminution de la quantité de pâte de cellulose. L'utilisation de SAP a en revanche augmenté de manière significative. La raison de ce changement de composition est que l'industrie s'est plus concentrée sur l'efficacité du transport par la production de couches plus légères et plus compactes. L'impact CO2 du transport a également été considérablement réduit, car un plus grand nombre de couches sont transportées par mouvement de transport.

19 Données basées sur une étude de marché IFDD juin 2020

20 Potentieel in circulariteit voor luiers en incontinentie materiaal. (2018). OVAM. Tiré de : https://www.OVAM.be/luiers

21 La température recommandée pour laver les couches à la maison est de 60°. Cependant, de nombreuses couches, comme celles en bambou, ne doivent pas être lavées à des températures plus élevées.

La pâte de cellulose est une pâte chimique qui est généralement fabriquée à partir de fibres de cellulose blanchies obtenues à partir de bois à fibres longues. Un polymère super-absorbant (SAP) est un matériau polymère qui est capable d'absorber et de retenir plusieurs fois son propre poids en eau. Il gonfle jusqu'à former un hydrogel qui peut contenir jusqu'à plus de 99 % d'eau. Il retient également l'humidité sous pression. Les SAP sont principalement utilisés dans les couches et les produits d'incontinence ; ils permettent que les couches soient très fines, car seule une petite quantité est nécessaire pour absorber l'urine et pour que « les fesses des bébés restent sèches ». Enfin, il est important de demander la transparence sur la composition du SAP des couches jetables. En effet, il est possible que la composition chimique diffère d'un fournisseur à l'autre et contienne des substances qui pourraient potentiellement nuire à la santé/l'environnement[1].

1 Données basées sur une étude de marché IFDD juin 2020.

Entre 2005 et 2011, il semble que la composition des couches n'ait pratiquement pas changé, mais on observe une diminution de poids de 12 %. Cela est principalement dû à l'amélioration de la fonctionnalité des matériaux, des composants et de la structure du produit. En 2010, par exemple, Procter & Gamble[22] a par exemple lancé une couche 20 % plus fine. La réduction de poids est le résultat du développement d'un gel absorbant qui a rendu plus efficace la capacité d'absorption de la couche.

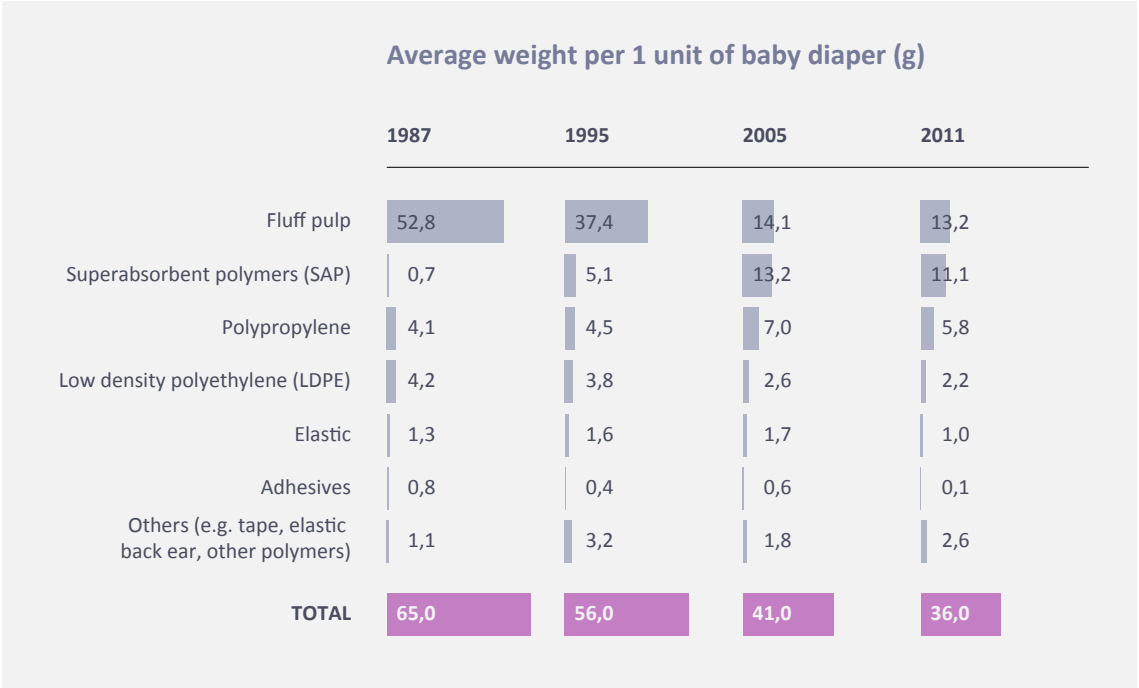

Figure 3 : Poids moyen entre 1987 et 2011 (M. Cordella et.al, 2014)[23]

22 https://news.pg.com/press-release/pg-corporate-announcements/new-high-performance-diaper-pampers-cruisers-dry-max-wins-b

23 https://www.researchgate.net/publication/272890931_Evolution_of_disposable_baby_diapers_in_Europe_Life_Cycle_Assessment_of_environmental_impacts_and_identification_of_key_areas_of_improvement

3. Innovation sur le marché des couches et du matériel d'incontinence

Le marché est constamment à la recherche de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques pour rendre les couches plus efficaces, plus durables et plus conviviales. Une innovation qui attire beaucoup d'attention est l'utilisation d'une « couche intelligente ». Cela signifie qu'on essaie de développer un système numérique dans lequel des capteurs mesurent l'humidité de la couche et l'envoient au soignant. Le grand avantage est que l'on perd moins de matériel et de temps à changer la couche, car cela s'avère souvent inutile. L'inconvénient, cependant, est qu'il faut beaucoup de matériel électronique supplémentaire pour enregistrer et transmettre les mesures. Cela complique également le processus de recyclage des couches. On peut donc se demander si cette innovation a un impact positif sur la durabilité.

Cette technologie fait l'objet de recherches menées par divers organismes tels que Pampers, Huggies, p²solutions, Abena, Simavita, Tena, etc. En février 2020, le projet PIO « Incontinence 2.0 » a été lancé pour les fournisseurs de couches intelligentes. Avec ce projet, l'asbl Zorg-Saam ZKJ veut développer et mettre en œuvre une solution pour offrir plus de confort dans les soins résidentiels aux personnes âgées pour les résidents qui souffrent d'incontinence[24].

4. Percée des couches lavables ?

Les couches lavables ont eu le vent en poupe ces dernières années en raison d'une offre accrue sur le marché, des incitants financiers offerts par les pouvoirs publics et les mutuelles pour l'achat de couches lavables et de l'augmentation des services de prêt de couches lavables[25]. Aucun chiffre n'a toutefois été trouvé pour étayer cette augmentation. La meilleure indication consiste sans doute à examiner les subventions qui sont demandées aux communes. Les villes de Louvain et de Gand ont ainsi pu calculer ces dernières années qu'environ 8 % des ménages utilisent des couches lavables, ou ont du moins demandé une prime pour celles-ci[26]. Un aspect important des subventions pour les couches lavables est la communication adéquate concernant les subventions et l'organisation de séances d'information. Dans les communes où une subvention est annoncée, mais où rien d'autre n'est fait concernant les couches lavables, la subvention s'avère infructueuse.

24 https://www.vlaio.be/nl/nieuws/gezocht-aanbieders-van-slimme-luiers-voor-ouderenzorg

25 Potentieel in circulariteit voor luiers en incontinentie materiaal. (2018). OVAM. Tiré de : https://www.OVAM.be/luiers

26 Données basées sur une étude de marché IFDD juin 2020

4 — IMPACT SUR LA DURABILITÉ DES COUCHES ET MATÉRIEL D'INCONTINENCE

Quels sont les impacts les plus importants en matière de durabilité au sein du groupe de produits des couches et du matériel d'incontinence ?

Un marché public durable tient compte de différents objectifs politiques. Pour les autorités fédérales, ils sont énumérés dans la circulaire du 16 mai 2014 ou dans les règlements les plus récents. Ces objectifs politiques sont très larges et peuvent vous inspirer, en tant qu'acheteur, dans la recherche d'objectifs spécifiques que vous souhaitez atteindre avec votre dossier d'achat. Chaque produit, service ou travail présente ses propres aspects de durabilité ; ce sont les aspects sur lesquels vous pouvez avoir un réel impact. Par exemple, il est logique qu'à l'occasion de l'achat de café, vous ayez un impact sur le commerce équitable et l'agriculture biologique, mais pas sur l'économie sociale ni sur les groupes à risque. Pour très bien choisir parmi tous les critères de durabilité possibles, il est important qu'en tant qu'acheteur, vous sachiez quels leviers de durabilité vous pouvez actionner par votre achat. Ceci vous permet de travailler de manière ciblée et de ne pas dériver vers des aspects de durabilité moins importants qui pourraient être intégrés dans un cahier spécial des charges.

Outre les aspects de durabilité pertinents liés à un produit, service ou travail, il est également possible que le service des achats mette ses propres accents à partir de son organisation et les intègre dans son processus d'achat. Par exemple, si la réduction des coûts est un objectif important du service des achats, cela peut prévaloir tout au long du processus d'achat. L'achat durable consiste à trouver un équilibre entre la réalisation des objectifs de la politique durable et les priorités et ambitions du service des achats.

Les étapes dans la chaîne de production

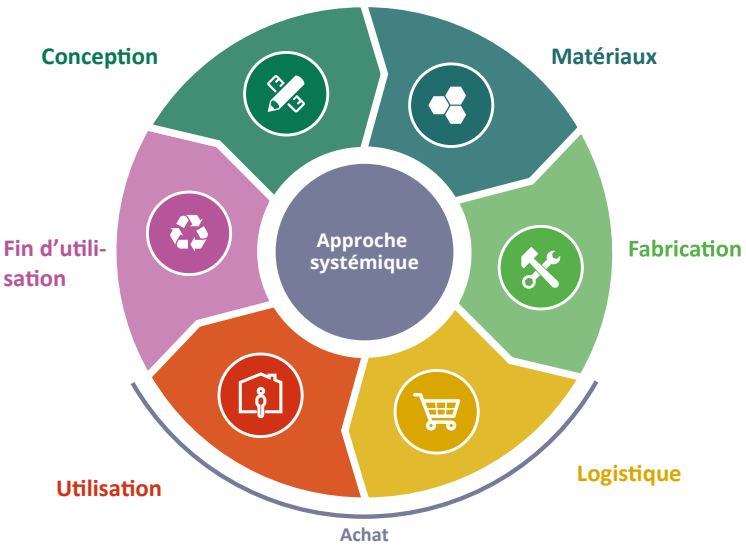

Vlaanderen Circulair, Flanders DC

Dans ce chapitre, nous allons examiner de plus près l'impact d'une couche sur la durabilité. Nous examinons le cycle de vie d'une couche et nous étudions les moyens de rédiger le cahier des charges de manière à ce que la couche soit produite, fournie et finalement traitée de manière la plus durable possible.

Compte tenu de l'attention croissante portée aux couches lavables, nous discutons de l'impact des couches lavables et des couches jetables sur la durabilité. Pour des critères concrets à inclure dans les marchés publics concernant l'achat de couches jetables, nous renvoyons à la décision de la Commission européenne du 24 octobre 2014 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux produits de protection hygiénique absorbants[27].

27 https://bit.ly/2G84S5o

Conception

La plus grande décision en termes de conception concerne l'achat ou non de couches jetables ou lavables. Comme mentionné ci-dessus, il n'y a pas de consensus sur l'impact environnemental des deux systèmes. Nous fournissons donc des conseils pour les deux systèmes.

Lors de l'achat de couches jetables, l'acheteur peut tenir compte des critères suivants :

- **Choisissez des couches sans chlore, sans azurants optiques, sans colorants et sans parfums**. Les matériaux ne doivent pas être blanchis au moyen de gaz chloré (ECF ou TCF). De même, les azurants optiques, les parfums et les colorants ne peuvent être ajoutés à la pâte, aux fibres ou au coton. Ce critère peut être inclus dans les critères techniques du cahier spécial des charges. On peut également faire référence à un label de durabilité tel que le label écologique de l'UE[28].
- **Choisissez des produits ayant une capacité d'absorption élevée** : les produits présentant une capacité d'absorption élevée sont plus durables car ils améliorent la facilité d'utilisation et prolongent la durée de vie. Il est possible de vérifier ces critères en utilisant la certification ISO 11948-14 (méthode Rothwell). Cependant, le marché indique que ces tests de laboratoire sont indésirables et favorisent les produits à forte intensité de matériaux. Le marché est en train de développer des méthodes de test mieux adaptées à la situation réelle[29]. En tant qu'acheteur, il est conseillé d'interroger le marché sur les méthodes de test utilisées et le degré d'absorption.

Lors de l'achat de couches lavables, l'acheteur peut tenir compte des critères suivants :

- **Choisissez des produits ayant une longue durée de vie**. Le nombre de lavages, l'inaltérabilité des couleurs, les changements de dimensions, etc. peuvent par exemple être demandés et accordés. Pour plus d'informations sur les critères de performance et les méthodes de test, nous renvoyons aux critères environnementaux européens pour les marchés publics sur la durabilité du groupe de produits textiles[30]. Une longue durée de vie peut également être intéressante sur le plan économique. Demandez le coût total de l'utilisation.
- **Choisissez des produits qui sont fonctionnels et faciles à utiliser** : La facilité d'utilisation et la valeur esthétique stimulent l'utilisation (correcte) sur une longue durée de vie. Vérifiez les besoins et les préférences de l'utilisateur. Demandez éventuellement des kits de test pour évaluer les différents systèmes avec l'utilisateur avant d'en acheter de grandes quantités.
- **Choisissez des produits modulaires et réparables** : en choisissant des couches lavables, une conception modulaire est possible. Par exemple, les couches lavables all-in-two ont une conception modulaire, car elles sont composées de deux parties qui peuvent être lavées et recyclées séparément. Ceci est particulièrement pertinent, car les inserts absorbants ont une durée de vie plus longue que les culottes imperméables. À ce jour (février 2020), aucun service de réparation de couches n'a encore été trouvé sur le marché. Nous constatons toutefois une augmentation du nombre de repair cafés, qui réparent également les textiles. Il existe également sur le marché des ateliers de couture/retouche qui réparent les textiles tels que les couches.
- **Choisissez des couches sans chlore, sans azurants optiques, sans colorants et sans parfums**. Les matériaux ne doivent pas être blanchis au moyen de gaz chloré. De même, les azurants optiques, les parfums et les colorants ne peuvent être ajoutés à la pâte, aux fibres ou au coton. Ce critère peut être inclus dans les critères techniques du cahier spécial des charges. Pour plus d'informations sur les critères de performance et les méthodes de test, nous renvoyons aux critères environnementaux européens pour les marchés publics sur la durabilité du groupe de produits textiles[31].

28 https://bit.ly/2G84S5o
29 Données basées sur une étude de marché IFDD juin 2020
30 https://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/criteria/textiles/NL.pdf.
31 https://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/criteria/textiles/NL.pdf

- **Choisissez un modèle standard** : plus le système de la couche lavable est simple, plus le changement peut se faire rapidement. Des systèmes simples et une conception standard facilitent l'utilisation des couches lavables par les soignants.
- **Choisissez des produits ayant une capacité d'absorption élevée** : Pour les couches pour enfants, il est recommandé de choisir un modèle suffisamment absorbant pour tous les enfants. Une couche préformée présente la plus forte absorption. Si vous proposez un type de couche à plusieurs enfants, une couche préformée est l'option la plus sûre. Les enfants qui font beaucoup pipi sont plus rapidement confrontés à des fuites avec les autres systèmes, car l'absorption de ces inserts ne leur suffit pas. Les produits présentant une capacité d'absorption élevée sont plus durables car ils améliorent la facilité d'utilisation et peuvent prolonger la durée de vie. Il est possible de vérifier ce critère en utilisant la certification ISO 11948-14 (méthode Rothwell). Le marché est en train de développer des méthodes de test mieux adaptées à la situation réelle[32]. En tant qu'acheteur, il est conseillé d'interroger le marché sur les méthodes de test utilisées et le degré d'absorption.

Matériaux

Le choix de la matière première n'est pas toujours pertinent pour les acheteurs car ils mettent plutôt l'accent sur la fonctionnalité de la solution qu'ils recherchent. Néanmoins, il existe de nombreuses possibilités pour rendre plus durables les matériaux des couches lavables et jetables.

Lors de l'achat de couches jetables, l'acheteur peut tenir compte des critères suivants :

- **Transparence et origine des matériaux** (inventaire) : un acheteur (des services publics) peut s'informer sur les types de matériaux (inventaire) et l'origine des matériaux utilisés. Aucune exigence ou critère n'est fixé, mais le marché est encouragé à assurer la transparence concernant les matériaux et les méthodes de liaison utilisés.
- **Matériaux renouvelables.** En général, on peut affirmer que le marché des matériaux renouvelables est un marché émergent, qui devrait se développer dans les années à venir. Cela s'applique principalement à l'arrivée des bioplastiques. Cependant, on peut se demander si les bioplastiques présentent un avantage pour l'environnement car ils sont difficiles à recycler et peuvent rendre le recyclage des plastiques plus difficile. Comme il n'y a pas encore de possibilités de recyclage et que les couches sont incinérées, les plastiques composés de matières premières renouvelables sont actuellement les plus intéressants.
- Choisissez **des substances non toxiques** en vous référant à des labels de qualité**.** Les labels présentent l'avantage d'aller généralement au-delà de la législation et d'être souvent spécifiques à un produit/secteur. La toxicité des matériaux est également traitée dans la réglementation européenne limitant les risques des substances chimiques (REACH ou CLP). Il s'agit du règlement européen auquel les organisations doivent se conformer, mais vous pouvez également vous référer à ce règlement dans le cahier des charges. Un aperçu des labels disponibles est détaillé au chapitre 5 ou dans la décision de la Commission européenne du 24 octobre 2014[33].
- **Gestion durable de la forêt**. Les fibres de la pâte doivent être couvertes par des certificats de chaîne de contrôle valides délivrés par un système de certification tiers indépendant tel que FSC, PEFC ou équivalent. Les critères de gestion durable des forêts peuvent être inclus dans les critères techniques.

32 Données basées sur une étude de marché IFDD juin 2020
33 https://bit.ly/2G84S5o

Lors de l'achat de couches lavables, l'acheteur peut tenir compte des critères suivants :

- **Matériaux (bio) renouvelables.** Les couches lavables sont généralement fabriquées à partir de matériaux naturels tels que le chanvre, le bambou et le coton. Comme les matériaux naturels sont préférés en termes d'absorption et de toxicité, nous recommandons d'inclure la préférence pour des matériaux renouvelables dans le cahier des charges.[34] En outre, des matières premières cultivées biologiquement peuvent également être demandées. Voir le chapitre sur les labels disponibles.
- Choisissez **des substances non toxiques** en vous référant à des labels. Les labels présentent l'avantage d'aller généralement au-delà de la législation et d'être souvent spécifiques à un produit/secteur. La toxicité des matériaux est également traitée dans la réglementation européenne limitant les risques des substances chimiques (REACH ou CLP). Il s'agit du règlement européen auquel les organisations doivent se conformer, mais vous pouvez également vous référer à ce règlement dans le cahier des charges. Un aperçu des labels disponibles est détaillé au chapitre 5.

Processus de production

Pendant la phase de production, les matières premières sont traitées et transformées en un produit final. La transparence durant cette phase est complexe car les chaînes d'approvisionnement en produits sont souvent des réseaux complexes à l'échelle mondiale (avec des sites de production en Europe, en Afrique, en Amérique du Sud et principalement en Chine). En ce qui concerne les couches lavables, nous constatons une nette préférence pour la production européenne en raison du coût environnemental, de l'impact social et de la qualité. En tant qu'acheteur, vous pouvez demander lors de cette phase la transparence sur l'impact social et écologique de la production, y compris sur les déchets de production et la consommation d'énergie générés lors des processus de production. Les critères ci-dessous s'appliquent aux couches réutilisables et jetables :

- Demandez la **transparence du mode de production** (production socialement responsable, matériaux) conformément à la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail des enfants, le travail forcé, etc. Cela peut se faire par le biais d'un code de conduite, en contrôlant la durabilité du fournisseur (ECOVADIS, etc.) ou en demandant des normes sociales dans la chaîne d'approvisionnement telles que la norme SA8000, BSCI, etc.
- Renvoyez à ou exigez **des systèmes de gestion environnementale** chez le producteur (par exemple SMEA ou ISO 14001). Il est important que cette exigence soit imposée aux organisations concernées dans la chaîne. Par exemple, un distributeur peut avoir un système de gestion environnementale, mais cela ne signifie pas que le producteur possède également ce certificat.
- Lorsque vous choisissez un producteur, vous pouvez **exiger la transparence concernant la toxicité des produits et des sous-produits dans la phase de production** et l'impact sur le bien-être et la santé des travailleurs de la chaîne de production, par exemple suite à l'exposition aux silicones (octaméthylcyclotétrasiloxane et décaméthylcyclopentasiloxane) et l'utilisation d'agents de blanchiment (quantité maximale d'émissions d'AOX[35]). Il est possible de couvrir ce point en se référant aux labels de durabilité et aux systèmes de gestion. Un aperçu complet des certificats possibles est détaillé au chapitre 5.
- Demandez la transparence sur **la quantité de déchets produits pendant le processus de production** : un acheteur (public) peut exiger la transparence sur la quantité de déchets produits pendant le processus de production. Aucune exigence ou critère n'est fixé à ce niveau, mais le marché est stimulé pour assurer la transparence du processus de production et de la quantité de déchets produits.

35 L'émission d'halogènes organiques adsorbables (AOX).

Distribution : transport et emballage

La phase de distribution concerne tous les emballages et le transport dans la chaîne, y compris la livraison finale au client. L'empreinte écologique d'un produit dépend en grande partie du mode de transport et de son emballage (emballage primaire, secondaire et tertiaire).

Les critères ci-dessous s'appliquent aux couches réutilisables et jetables :

- **Éviter les déchets d'emballage** et maximiser la réutilisation, le recyclage, ... L'acheteur peut inclure les aspects suivants comme une exigence ou un souhait :
- **Éviter** les emballages (peut être exigé, notamment avec les couches lavables)
- **Reprise et réutilisation** des emballages
- Emballages **recyclables/compostables de haute qualité**
- Choisir des emballages contenant **un pourcentage élevé de matériaux recyclés**
- Emballages **composés d'un seul matériau** (par exemple, carton sans film plastique)

Il est important d'encourager la chaîne d'approvisionnement à traiter les déchets d'emballage de manière responsable. Cela peut se faire en **rendant le fournisseur responsable de la reprise et du recyclage** de ses déchets d'emballage. Cela peut se faire en **demandant la transparence dans les cycles d'emballage suivants**.

- Le **transport** a également un impact important sur l'empreinte écologique des couches. L'acheteur peut tenir compte des aspects suivants :
- Utiliser pour le transport des véhicules conformes à la **norme Euro 6.**
- Imposer des exigences aux fournisseurs (logistiques) concernant des transports favorables aux faibles émissions de CO2 via **la certification LEAN & GREEN ou équivalente**.
- Imposer des exigences concernant le **transport sans utiliser de combustibles fossiles**. Les véhicules électriques ou l'utilisation de vélos en sont des exemples.
- Imposer des exigences concernant **l'efficacité des mouvements de transport**. Optez pour une organisation prenant en compte la distance, la collecte intelligente, la bonne collaboration avec les partenaires logistiques, etc. Le flux logistique peut également être optimisé en regroupant, par exemple, plusieurs livraisons en une seule.

Les achats groupés permettent de réduire l'impact grâce à la réduction des mouvements de transport et des emballages, à condition que l'achat commun soit effectué en gros par une livraison unique. Cela implique évidemment que d'autres solutions logistiques doivent être trouvées pour la livraison aux différentes organisations.

Emballages primaires, secondaires et tertiaires

Emballages primaires | Emballages secondaires | Emballages tertiaires

Emballages primaires, secondaires et tertiaires?

1. **Emballages primaires ou emballages commerciaux:** emballages qui sont propres au produit, comme une bouteille d'eau ou une bombe de peinture.
2. **Emballages secondaires ou emballages collectifs:** emballages qui contiennent un certain nombre de produits emballés et qui maintiennent ensemble les unités commerciales, comme une boîte en carton ou un film plastique qui renferment plusieurs bouteilles d'eau ou plusieurs bombes de peinture.
3. **Emballages tertiaires ou emballages de transport:** emballages qui facilitent le déplacement et le transport d'unités commerciales (ou un groupage de ces unités) et qui doivent prévenir les dommages, comme une palette filmée de 100 bouteilles d'eau ou de bombes de peinture.

Phase d'utilisation

La phase d'utilisation commence dès que les produits ont été livrés au « client » (utilisateur interne). La manière dont l'utilisateur traite les produits échappe généralement au contrôle de l'acheteur. Dans ce cas, on peut demander au fournisseur de sensibiliser à une utilisation optimale afin de réduire le gaspillage de matériaux et de prolonger la durée de vie des produits. D'autres aspects qui peuvent influencer la quantité de commande, comme la **propreté précoce** et la **perception de la nécessité de changer**[36] la couche, ne sont pas abordés dans cette fiche. En tant qu'organisation (publique)/centre de soins, il est en effet important d'étudier plus en détail la phase d'utilisation (par exemple : la propreté et la perception du besoin de changer la couche).

36 Nous nous basons dans ce cadre sur le principe que les couches « actuelles » sont performantes pour absorber l'urine. En cas de légère souillure, le niveau de confort reste élevé et le remplacement n'est pas toujours immédiatement nécessaire.

Si l'on choisit d'utiliser des couches lavables, l'acheteur peut opter pour un **modèle de service pour les couches** selon lequel les couches lavables sont automatiquement collectées, lavées et restituées. Nous ne pouvons actuellement pas démontrer à l'aide d'analyses du cycle de vie s'il s'agit effectivement d'une alternative plus durable. Cependant, l'impact sera plus important en raison des nombreux transports et des températures plus élevées auxquelles les couches sont lavées. Le prix est également important. L'étude de marché démontre que les services de blanchisserie sont relativement coûteux. Malgré leur prix, ces modèles de service sont prometteurs car l'organisation acheteuse est complètement déchargée du traitement des déchets, de la collecte, des processus de lavage, etc. En outre, cela crée des collaborations structurelles entre le client et le fournisseur qui permettent de fixer des exigences plus strictes en termes de confort d'utilisation, de durabilité, par exemple la transparence des matériaux, les emballages lavables, la logistique verte, l'option de réparation, la gestion énergétique des processus de lavage industriel, etc.

Fin de l'utilisation

Si la couche n'est plus fonctionnelle ou performante, elle doit être traitée comme un « flux de déchets et/ou de recyclage ». Pour une couche jetable, c'est après une phase d'utilisation ; pour une couche lavable, c'est après 200 à 1000 cycles d'utilisation.

Les techniques de recyclage des couches et du matériel d'incontinence usagés sont en constante évolution. Un certain nombre d'initiatives de recyclage prometteuses ont récemment été lancées sur le marché (voir l'étude de l'OVAM[37]). Bien qu'elles ne soient pas encore opérationnelles à grande échelle, cela devrait être possible dans un avenir proche. Toutefois, l'exigence de recyclage après utilisation ne peut pas encore être incluse dans un processus d'achat.

Il est toutefois possible de prendre en compte, dès la préparation du dossier d'achat, la manière dont les couches seront traitées pendant et après leur utilisation, l'objectif principal étant de comprendre l'état du marché ce qui concerne les processus et les systèmes permettant de réduire ou d'éviter les déchets.

Des actions proactives possibles y contribuent (pour les couches jetables et lavables) :

- Inclure la question dans l'étude de marché (via une étude documentaire et un dialogue avec le marché) et demander quelles sont les **possibilités en termes de reprise et de recyclage**. En tant qu'acheteur, vous êtes donc au courant des possibilités et de la réalité du marché. Aucune exigence ou critère n'est fixé à ce niveau dans le cahier des charges, mais l'innovation sur le marché est stimulée pour devenir de plus en plus efficace en termes de reprise et de recyclage.
- Demander au producteur des **informations sur le tri** (à fournir sur le matériel promotionnel et/ou sur l'emballage et/ou sur le produit) afin de séparer correctement les flux de déchets et de stimuler ainsi la réutilisation et le recyclage.

37 Potentieel in circulariteit voor luiers en incontinentiemateriaal. (2018). OVAM. Tiré de : https://www.OVAM.be/luiers

5 — LABELS DISPONIBLES SUR LE MARCHÉ

Les labels peuvent être utilisés comme vérification ou preuve que certains critères sociaux, écologiques et de qualité sont respectés. Ainsi, en tant qu'acheteur, vous obtenez la garantie d'une tierce partie indépendante que les produits achetés répondent à des exigences plus élevées que les exigences légales minimales valables au sein de l'Union européenne.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des labels de produits, des systèmes de gestion et des rapports de risques/systèmes d'audit les plus courants ou les plus connus sur le marché belge (et européen). La colonne de droite indique à chaque fois dans quelle mesure ce label est connu des producteurs de couches et de matériel d'incontinence.

Légende

(Bleu) Largement répandu sur le marché
Influence sur le prix: =

(Orange) Présence limitée sur le marché
Influence sur le prix: ↗

(Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché
Influence sur le prix: ↑

La disponibilité sur le marché (rouge, orange, bleu) est une estimation du marché basée sur une recherche documentaire. Cette question doit être examinée plus en détail lors de la consultation et du dialogue avec le marché.

LABELS PRODUITS **POUR LES COUCHES JETABLES**

Une large gamme de labels est disponible sur le marché des couches. Nous faisons ci-dessous une distinction entre les couches jetables et les couches lavables.

Oeko-Tex Standard 100 (Bleu) Largement répandu sur le marché

L'Oeko-Tex Standard 100 se concentre sur les substances nocives à tous les stades de la production. La condition de certification des produits selon la norme OEKO-TEX® Standard 100 est que toutes les composantes d'un article répondent aux critères requis.

Plus d'informations :
https://www.oeko-tex.com/en/our-standards/standard-100-by-oeko-tex

Norme FSC (Bleu) Largement répandu sur le marché

La norme FSC garantit une gestion forestière responsable en équilibrant les intérêts sociaux, environnementaux et économiques. La gestion des forêts conformément à cette norme, avec la production de bois et de papier qui y est associée, protège les forêts pour les générations actuelles et futures. Comme la production de ces couches utilise de la « fluff pulp » (pâte pour fluff), c'est-à-dire de la pâte à papier composée de bois, ces produits peuvent également obtenir un label FSC. La condition, bien sûr, est que cette pâte provienne de forêts gérées durablement.

Plus d'informations :
http://www.fsc.be/nl-be/nieuws/id/136

PEFC (Bleu) Largement répandu sur le marché

Le PEFC est un label international pour la sylviculture durable, créé en 1999. Le label s'applique au bois et au papier. Le label garantit que le papier provient d'une forêt gérée durablement. Les fibres utilisées dans la production du papier doivent provenir de forêts gérées de manière durable ou de fibres recyclées. Comme la production de ces couches utilise de la « fluff pulp » (pâte pour fluff), c'est-à-dire de la pâte à papier composée de bois, ces produits peuvent également obtenir un label FSC. Le label a deux variantes : PEFC et PEFC recyclé.

EU-Ecolabel (Bleu) Largement répandu sur le marché

L'EU-Ecolabel est le label environnemental européen officiel qui reconnaît le caractère écologique des produits et des services. L'objectif du label est de réduire l'impact négatif de la production et de la consommation sur l'environnement, la santé publique, le climat et les ressources naturelles. Depuis 2014, Ecolabel a lancé un nouveau groupe de produits qui comprend les couches, les serviettes hygiéniques, les tampons et les compresses d'allaitement. Les produits d'hygiène portant le label écologique de l'UE présentent des avantages importants. Par exemple, les matières premières utilisées sont plus respectueuses de l'environnement et les produits ne contiennent aucune substance dangereuse nocive pour la santé humaine.

Plus d'informations :
https://bit.ly/2G84S5o

Nordic Swan (Bleu) Largement répandu sur le marché

Nordic Swan est le label écologique scandinave que l'on trouve sur une très large gamme de produits, dont les couches jetables. Le Nordic Ecolabelling a approuvé la première version des critères pour les « produits textiles pour bébés » en juin 2017. Ces lignes directrices s'appliquent au mieux aux produits pour les couches. Les critères sont axés sur les produits chimiques utilisés dans la production de textiles, de matériaux de remplissage et d'autres matériaux employés dans le produit. C'est important tant pour la phase d'utilisation, où l'enfant est en contact étroit avec le produit, que pour les possibilités de recyclage des matériaux en nouveaux produits.

Plus d'informations :
https://bit.ly/3jw6QKl
https://www.nordic-ecolabel.org

Der Blauer Engel (Orange) Présence limitée sur le marché

L'ange bleu (Der Blauer Engel) est un label allemand pour les produits écologiques, fondé en 1978 par le ministère allemand de l'Intérieur. Le label se trouve sur une large gamme de produits, dont les couches. La pâte doit provenir à 100 % d'entreprises certifiées FSC ou PEFC. Des critères sont également fixés au cours du processus de production en ce qui concerne les émissions dans les eaux usées, l'air évacué et la consommation d'énergie lors de la production de la pâte. En outre, la pâte ne doit pas être blanchie au chlore élémentaire. Enfin, des restrictions sont également imposées en ce qui concerne les produits chimiques.

Plus d'informations :
https://www.blauer-engel.de/en

LABELS PRODUITS **POUR LES COUCHES LAVABLES**

Oeko-Tex Standard 100 (Bleu) Largement répandu sur le marché

L'Oeko-Tex Standard 100 est également disponible pour les couches lavables. Il se concentre sur les substances nocives à tous les stades de la production. La condition pour la certification des produits selon la norme OEKO-TEX® Standard 100 est que toutes les composantes d'un article répondent aux critères requis (par exemple, tissu extérieur, fil de couture, inserts, impressions, etc.), tout comme les accessoires non textiles tels que les boutons, les fermetures éclair, les boutons-poussoirs, etc.

Plus d'informations :
https://www.oeko-tex.com/en/our-standards/standard-100-by-oeko-tex

GOTS (Bleu) Largement répandu sur le marché

Le label GOTS est disponible pour les couches lavables. Il s'agit d'un label international pour les textiles biologiques, créé en 2002. Le label GOTS garantit que la production est assurée de manière responsable sur le plan environnemental et social. Seuls les produits textiles qui contiennent au moins 70 % de fibres biologiques peuvent obtenir la certification GOTS. En outre, il existe des exigences strictes concernant les intrants et sous-produits chimiques, qui doivent répondre à des critères écologiques plus sévères que ceux prévus par la législation (par exemple, REACH).

Plus d'informations :
http://www.global-standard.org

Cradle To Cradle (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

Cradle To Cradle est un label pour les produits durables et circulaires, créé en 2010. Le label se trouve sur une très large gamme de produits et de matériaux, y compris dernièrement sur les couches hybrides (insert jetable compostable[1] ou lavable avec culotte réutilisable). Le label garantit également de bonnes conditions pour l'utilisation des matériaux, de l'énergie, de l'eau et de la main-d'œuvre pendant le processus de production.

Plus d'informations :
https://www.c2ccertified.org/innovation-stories/gdiapers

1 Compostable signifie compostable à l'échelle du laboratoire. Ils ne sont pas compostables dans le cadre du compostage ordinaire/industriel des déchets verts ou domestiques.

GESTION DE LA DURABILITÉ

Un système de gestion de la durabilité vise à contrôler et à améliorer les performances en termes d'impact environnemental et social de l'organisation. Si vous demandez à l'exécutant de présenter un système de gestion de la durabilité, vous avez la certitude que la législation environnementale et sociale est respectée et que l'organisation s'efforce d'améliorer continuellement ses performances environnementales.

Les systèmes de gestion ci-dessous s'appliquent à la fois aux fournisseurs de couches lavables et de couches jetables. Les plus connus sur le marché européen sont le SMEA et l'ISO 14001. Peu d'informations sont disponibles (février 2020) sur la diffusion de ces systèmes parmi les producteurs de couches. Pour les couches lavables, qui sont classées dans le groupe de produits textiles, des systèmes de gestion supplémentaires sont disponibles. Les systèmes de gestion durable pour le groupe de produits textiles peuvent être trouvés via : https://www.gidsvoorduurzameaankopen.be/nl/content/kleding-textiel-vezels-garen-en-accessoires

SMEA/EMAS (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

Le Système européen d'audit et de management environnemental (SMEA) est un système de gestion et d'audit environnemental de l'UE destiné aux entreprises et à d'autres organisations. Le SMEA propose un système permettant d'évaluer et d'améliorer les performances environnementales d'une organisation.

Plus d'informations :
http://ec.europa.eu/environment/emas/index_en.htm

ISO 14001 (Bleu) Largement répandu sur le marché.

La norme ISO 14001 est la norme de gestion environnementale de l'Organisation internationale de normalisation. La norme ISO 14001 propose une approche systématique pour améliorer en permanence l'impact environnemental des activités, des produits et des services de l'organisation.

La norme ISO 14001 est en pleine expansion dans l'UE et a doublé sur le marché au cours des huit dernières années. Il n'existe que des statistiques générales par pays, pas encore par secteur.

Plus d'informations :
http://www.iso.org/iso/home/standards/management-standards/iso14000.htm

B Corp (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

B Corp est l'abréviation de Benefit Corporation. Les entreprises sont certifiées par l'organisation à but non lucratif B Lab. Les entreprises disposant d'un tel certificat s'engagent volontairement à respecter les normes les plus strictes en matière de performances sociales et écologiques, de responsabilité et de transparence. De cette manière, les entreprises font progresser ensemble l'économie vers l'inclusion et la durabilité.

Plus d'informations :
https://bcorporation.net/

BSCI (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

Le BSCI (rouge) est n'est pas assez présent, voire absent du marché des couches.
La Business Social Compliance Initiative (BSCI) est une initiative d'entreprises qui s'engagent à améliorer les conditions de travail dans leur chaîne d'approvisionnement mondiale. La BSCI propose un code de conduite commun et une feuille de route pour les entreprises, applicables à tous les secteurs et à tous les pays de production. La BSCI fait maintenant partie de l'organisation Amfori.

Plus d'informations :
https://www.amfori.org

Attention :

1. Un système de gestion environnementale est lié à une organisation, et non à un produit !
2. Si ces systèmes ne sont pas assez diffusés sur le marché, il est risqué d'en faire un critère de sélection ou d'exécution. Les études de marché offrent souvent une aide supplémentaire à ce niveau. Toutefois, il existe d'autres techniques pour interroger les fournisseurs à propos de leur gestion environnementale. Voir pour cela la rubrique sur la gestion de l'environnement sur www.guidedesachatsdurables.be.

RAPPORTS SUR LES RISQUES ET SYSTÈMES D'AUDIT

Il existe des systèmes reconnus au niveau international pour identifier les risques sociaux (et écologiques) dans la chaîne, en mettant l'accent sur le lieu de production.

Les systèmes les plus connus sont :

AUDITS : il s'agit d'évaluations des risques légaux, sociaux et écologiques (principalement) sur le site de production. Les audits sont un outil très répandu dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ils reflètent les points forts et les points d'attention en termes de respect de la législation nationale et internationale et les risques en termes de performance de durabilité. Les audits ne peuvent être réalisés que par site et demandent donc du temps et de l'argent. Ils ne sont sensés que pour l'achat de grandes quantités de produits.

RAPPORTS SUR LES RISQUES : il s'agit de rapports qui reflètent les risques écologiques et sociaux de manière accessible, selon des normes internationales telles que l'ISO 26000 ou la Global Reporting Initiative. Les systèmes les plus connus sur le marché européen sont Sedex et Ecovadis.

Sedex (Rouge) Présence insuffisante ou nulle sur le marché

Une plateforme de communication où les fournisseurs mondiaux peuvent partager les audits avec les distributeurs, les producteurs, les propriétaires de marques et les clients en leur fournissant des informations sur la transparence de leur chaîne. Sedex a développé la procédure d'audit « SMETA » 1 dans le but de garantir la qualité des audits. Tous les audits sur le portail Sedex doivent suivre la procédure SMETA.

Plus d'informations :
http://www.sedexglobal.com

Ecovadis (Orange) Présence limitée sur le marché

Ecovadis est le leader du marché de l'inventaire des performances de durabilité des entreprises et de leur chaîne d'approvisionnement. La méthodologie d'Ecovadis est basée sur la norme ISO 26000 pour la responsabilité sociale des entreprises (RSE). Sur la base d'un questionnaire personnalisé (par secteur, région, taille de l'entreprise, etc.) sur la politique, les actions et les résultats des entreprises concernant les paramètres de durabilité les plus importants, une fiche d'évaluation est élaborée et offre à l'acheteur un aperçu des forces et des faiblesses des fournisseurs en termes de RSE.

Les fiches d'évaluation d'Ecovadis sont disponibles sur une plateforme en ligne et peuvent être partagées au sein d'une même organisation ou d'un même groupe.

Plus d'informations :
http://www.ecovadis.com

6 — CONSEILS AUX ACHETEURS

Optez pour les labels de durabilité

Le chapitre 5 traite des labels de durabilité pour les couches jetables et lavables. Ces labels de produits garantissent des critères de durabilité objectifs et certifiés par une tierce partie. Il convient donc, lors d'un marché public, d'intégrer les labels et certificats dans le cahier des charges. Si les recherches documentaires démontrent qu'il y a suffisamment de labels (verts), cela peut être inclus dans les critères techniques ; dans les autres cas, un avantage peut être obtenu pour la soumission de labels spécifiques.

Basez-vous sur les besoins du client lorsque vous considérez le modèle « réutilisable » ou « jetable »

Faites une analyse approfondie des besoins afin de déterminer quel type de couche est le plus optimal dans le contexte de votre organisation. Le choix entre le modèle jetable ou réutilisable pose un certain nombre de questions. Même les études scientifiques sur l'impact des deux systèmes sur la durabilité ne fournissent pas de réponse concluante. Nous proposons donc de partir des besoins souhaités par l'utilisateur. Si ce dernier accorde une valeur ajoutée et sa préférence à la réutilisation, il est conseillé d'examiner cette piste d'un point de vue économique, écologique et social. Il est ensuite important d'analyser l'impact le plus important, à savoir la facilité d'utilisation, le lavage et le séchage. Les déplacements logistiques et les emballages sont également des critères importants pour les couches lavables. Pour un aperçu complet des principaux avantages et inconvénients, nous renvoyons à l'annexe I.

Soyez proactif dans la gestion des déchets

La prévention de l'achat de couches et de matériel d'incontinence reste le moyen le plus efficace de réduire l'impact sur la durabilité. Il est donc nécessaire, en tant qu'organisation, d'examiner comment l'achat et l'utilisation de couches peuvent être évités. Quelques conseils sont donnés dans cette fiche, par exemple éviter le remplacement prématuré, la propreté précoce (applicable uniquement avec les enfants), envisager un modèle de service, etc. Ces critères doivent être abordés et mis en œuvre en interne dans l'organisation.

Encouragez la transparence sur les matériaux utilisés

En demandant la transparence sur les matériaux utilisés, le marché est encouragé à être plus transparent dans sa communication sur les matériaux et sous-produits utilisés. Cela permet également d'étudier plus en détail les possibilités de tri et de recyclage à terme. Il est donc préférable d'intégrer les questions relatives à la composition des matériaux dans les critères techniques.

Exigez des clauses sociales et environnementales pendant la phase de production

La phase de production est une phase très importante en ce qui concerne la durabilité dans le cycle de vie de la couche. Pendant cette phase, les risques sociaux et environnementaux sont nombreux. Les systèmes de gestion environnementale et l'intégration de clauses sociales (code de conduite et systèmes de gestion sociale) garantissent que non seulement le produit, mais aussi les organisations de la chaîne d'approvisionnement s'engagent en faveur de la durabilité. S'ils sont suffisamment disponibles sur le marché (vert), vous pouvez les intégrer dans les critères techniques. Dans les autres cas, un avantage peut être obtenu pour la présentation d'un label spécifique. Nous pouvons souligner à ce niveau que les PME (surtout dans le cas des couches lavables) n'ont pas toujours les moyens d'obtenir ces certificats.

Explorez les innovations sur le marché

Les études de marché démontrent que certaines innovations intelligentes sont disponibles sur le marché, comme la « couche intelligente », de nouveaux matériaux, des modèles de service pour les couches lavables, etc. En tant qu'acheteur, il est donc conseillé d'étudier les innovations les plus récentes en termes de durabilité au moyen d'une étude de marché ou d'une recherche documentaire. Il convient de noter qu'il existe un risque d'écoblanchiment. Demandez donc suffisamment d'informations et consultez des experts pour vous assurer de l'impact positif sur la durabilité lors de l'achat de couches.

Misez sur la durabilité pendant la phase de distribution

Les emballages et les déplacements logistiques sont des gains rapides pour obtenir un impact moindre et éventuellement réduire les coûts. Les possibilités dépendent fortement du choix des couches (réutilisables ou jetables) et des possibilités du fournisseur. Nous conseillons de décrire les souhaits concernant l'emballage et les déplacements dans le cahier des charges et de demander au marché de proposer des solutions. C'est surtout dans le domaine de la logistique inverse des couches lavables que le fournisseur possède le plus de connaissances pour mettre en place un système de transport et d'emballage efficace.

7 ANNEXE I : COMPARAISON ENTRE LES COUCHES LAVABLES ET LES COUCHES JETABLES

Les couches lavables et jetables ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients en termes d'utilisation, d'impact sur la durabilité, de matériaux, etc. Nous donnons ci-dessous un aperçu des principaux avantages et inconvénients. Vous trouverez plus d'informations sur la comparaison entre les couches lavables et les couches jetables ici :

- https://leefmilieu.brussels/themas/afval-grondstof/afvalbeheer/de-juiste-reflex-voor-elk-type-afval/afval-van
- https://www.luierinfo.nl/info/kosten-wegwerp-vs-wasbare-luiers
- https://www.OVAM.be/luiers

COUCHE JETABLE	COUCHE LAVABLE
Matériaux[1]: Les couches jetables sont composées de matériaux provenant de matières premières fossiles (comme le PE et le PP), de SAP (généralement de l'acide acrylique) et de pâte pour fluff (en fibres de coton, de bois ou de chanvre).	**Matériaux :** Les couches lavables peuvent être composées de différents matériaux : coton, chanvre, bambou, microfibre, etc.
Avantages : - Prix d'achat (relativement) bon marché - Grande facilité d'utilisation - Grande capacité d'absorption - Disponible en différentes tailles et formes	**Avantages :** - Moins de déchets (réutilisation jusqu'à 200- 1000 fois) - Réduction de la consommation d'eau et d'énergie lors de la production[2] - Moins cher sur l'ensemble de la phase d'utilisation en cas de réutilisation suffisante - Moins de substances toxiques (moins de risques d'irritation de la peau) - Les enfants sont plus vite propres - Disponible en différentes tailles et formes - Dégradable plus rapidement que les couches jetables (environ 6 mois) - Grande capacité d'absorption
Inconvénients : - Beaucoup de déchets (usage unique) - Transparence limitée sur les substances (chimiques) utilisées (par exemple : dans les super-absorbeurs) - Consommation d'eau et d'énergie plus élevée lors de la phase de production[3] - Les enfants sont propres plus tard - Lentement dégradable (200 à 500 ans)	**Inconvénients :** - Moins facile à utiliser (lavage et séchage) - Consommation d'eau et d'énergie plus élevée pendant la phase d'utilisation (lavage et séchage) - Investissement de départ coûteux (prix d'achat élevé)

1 L'annexe II donne un aperçu détaillé de la composition matérielle des couches jetables.
2 https://document.leefmilieu.brussels/opac_css/elecfile/IF_Afval_Luiers_01_NL.PDF
3 https://document.leefmilieu.brussels/opac_css/elecfile/IF_Afval_Luiers_01_NL.PDF

8 ANNEXE II : COMPOSITION MATÉRIELLE DE LA COUCHE JETABLE

Le tableau[1] ci-dessous illustre une répartition en pourcentage des différents matériaux pour les couches jetables et le matériel d'incontinence. Nous pouvons en déduire que la composition du matériel d'incontinence et des couches est similaire.

Composants des couches et du matériel d'incontinence (en % du volume total)

Composant	Couches	Matériel d'incontinence
Polymères super absorbants (SAP)	33%	14%
Pâte de fibres de bois	24%	65%
Couche supérieure (PP)	21%	11%
Film PE (couche arrière)	5%	6%
Élastiques et ruban adhésif	13%	11%

La composition du matériau a une forte incidence sur la durabilité du produit. Les couches sont composées de plus de 20 matériaux différents. Nous les résumons dans les principaux éléments suivants[2] :

- **La couche supérieure, ou couche d'acquisition et de distribution (CAD)**, garde le liquide avant qu'il ne soit réparti via les capillaires dans le cœur absorbant. On utilise principalement des non-tissés en polypropylène (PP)[3] pour la production de la couche supérieure.
- **Le cœur absorbant** est le composant principal et sert à garder les liquides. Le cœur absorbant est fabriqué à partir de pâte de fibres de bois et de polymères super absorbants (SAP). La pâte de fibres de bois est fabriquée à partir des fibres longues et douces du bois, du coton ou du chanvre. Les SAP absorbent et retiennent environ 30 fois leur propre poids en liquide. L'acide acrylique est utilisé comme matière première pour la plupart des SAP disponibles dans le commerce.
- **La couche arrière ou extérieure** sert à maintenir la couche et à assurer la facilité d'utilisation de celle-ci. La couche arrière est généralement constituée d'un film de polyéthylène (PE) basse densité ou d'une combinaison de film et de non-tissés.
- **D'autres éléments plus petits, comme les élastiques et les adhésifs.** Les couches contiennent également des éléments tels que du ruban adhésif et des élastiques pour maintenir la couche en place. En plus des non-tissés et de la colle, ces éléments peuvent également contenir un pourcentage limité d'autres types de polymères, tels que l'élasthanne, le polystyrène et les copolymères styrène, butadiène, styrène-éthylène. Enfin, des adhésifs sont utilisés pour fixer les différents composants. On utilise généralement des colles thermofusibles. Elles ne contiennent pas de produits chimiques dangereux, tels que le formaldéhyde, ce qui peut être le cas des colles à base de solvants.

1 Life Cycle assessment and Trend Analysis of the environmental performance of incontinency products, Executive summary, ERM, June 2013

2 Potentieel in circulariteit voor luiers en incontinentie materiaal. (2018). OVAM. Tiré de : https://www.OVAM.be/luiers

3 Le non-tissé est un tissu qui n'est ni tissé ni tricoté. Contrairement à la fabrication classique d'une étoffe textile, aucun fil n'est donc utilisé, mais le matériau est directement déposé sous forme de fibre ou de filament dans un voile et ils sont ensuite attachés.

Références

D’autres exemples sur les achats durables peuvent être trouvés sur:

www.guidedesachatsdurables.be

Éditeur responsable:

Institut fédéral pour le Développement Durable